

VILLE DE SURGÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

- en exercice : 29
- présents : 24
- votants : 29

Séance du 16 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize janvier, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine **DESPREZ**, Maire de Surgères.

Étaient présents : Madame Catherine **DESPREZ**, Monsieur Pierre **VIVIER**, Monsieur Jean-Yves **ROUSSEAU**, Madame Marie-Joëlle **LOZAC'H-SALAÜN**, Monsieur Stéphane **AUGÉ**, Monsieur Étienne **VITRÉ**, Madame Elena **JIMENEZ-CONTRERAS**, Monsieur Jean-Pierre **SECQ**, Madame Marie-Claude **GRENON**, Monsieur Raymond **GABET**, Madame Claudette **ROUCHER**, Monsieur Gérard **FABRE**, Monsieur Sylvain **RANCIEN**, Madame Nadine **GIRARD**, Madame Maryline **VILLENEAU**, Monsieur Arnaud **PECQUEUR**, Monsieur Philippe **LACAN**, Madame Françoise **VINCENT**, Monsieur Younes **BIAR**, Madame Chrystèle **BOURGEAIS-AUGER**, Madame Stéphanie **GIRAUDEAU**, Madame Véronique **DUVAL**, Madame Florence **GOUET**, Monsieur Cyril **GUILLET**.

Secrétaire de séance :

Madame Marie-Claude **GRENON**.

Étaient absents et représentés :

Madame Catherine **BOUTIN** qui a donné pouvoir à Madame Catherine **DESPREZ**,
Madame Claudie **PILLET** qui a donné pouvoir à Monsieur Stéphane **AUGÉ**,
Madame Sylvie **PLAIRE** qui a donné pouvoir à Monsieur Étienne **VITRÉ**,
Madame Nathalie **MARCHISIO** qui a donné pouvoir à Monsieur Pierre **VIVIER**,
Monsieur Daniel **TARDET** qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves **ROUSSEAU**.

Étaient également présents :

Monsieur Thierry **PIERRUGUES**, Directeur Général des Services, assisté de Mesdames Lucile **COUILLAUD**, Responsable du service Administration Générale, et Marie-Pierre **BLÉGER**, Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe.

Convocation envoyée le : 10 janvier 2019 - **Affichage en Mairie le :** 10 janvier 2019

2019.01.01 DECISIONS DU MAIRE : délibération adoptée à l'unanimité.

Madame le Maire informe l'Assemblée que suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014, complétée par les délibérations du 3 mai 2017 et 26 juillet 2017, prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui appartient de rendre compte des décisions qu'elle a prises.

1. Commande Publique

1.1 Marchés publics

1.1.28 Accord-cadre

DM n° 2018-167 : signature d'un accord cadre pour la fourniture de denrées alimentaires à la Cuisine Centrale Municipale Jules Ferry :

- avec l'entreprise **PRO A PRO DISTRIBUTION – 82006 MONTAUBAN**, pour le lot n° 1 « préparations déshydratées salées et sucrées », d'un montant maxi de 2.000,00 € HT,
- avec l'entreprise **PRO A PRO DISTRIBUTION – 82006 MONTAUBAN**, pour le lot n° 2 « plats cuisinés (de secours) et biscuiteries sans sucre ajouté (GEM RCN) », d'un montant maxi de 6.000,00 € HT,
- avec l'entreprise **PRO A PRO DISTRIBUTION – 82006 MONTAUBAN**, pour le lot n° 3 « Epicerie (conserves de fruits et légumes, féculents, huile, margarine, assaisonnement divers...) », d'un montant maxi de 16.000,00 € HT,

- avec l'entreprise SOCOPA VIANDES – 27110 LE NEUBOURG, pour le lot n° 4 « Viandes fraîches (bœuf, veau, porc, agneau) », d'un montant maxi de 23.000.00 € HT,
- avec l'entreprise SOROVISA – 17200 SAINT SULPICE DE ROYAN, pour le lot n° 5 « Volailles et lapins (viandes fraîches) », d'un montant maxi de 9.000.00 € HT,
- avec l'entreprise SOROVISA – 17200 SAINT SULPICE DE ROYAN, pour le lot n° 6 « Charcuterie (produits frais) », d'un montant maxi de 6.000.00 € HT,
- avec l'entreprise PONS PRIMEURS – 17302 ROCHEFORT Cedex, pour le lot n° 7 « légumes frais », d'un montant maxi de 6.500.00 € HT,
- avec l'entreprise PONS PRIMEURS – 17302 ROCHEFORT Cedex, pour le lot n° 8 « légumes frais AB ou équivalent », d'un montant maxi de 2.500.00 € HT
- avec l'entreprise PONS PRIMEURS – 17302 ROCHEFORT Cedex, pour le lot n° 9 « fruits frais », d'un montant maxi de 7.000.00 € HT,
- avec l'entreprise PONS PRIMEURS – 17302 ROCHEFORT Cedex, pour le lot n° 10 « fruits frais AB ou équivalent », d'un montant maxi de 3.000.00 € HT,
- avec l'entreprise ST JEAN PRIMEURS – 17470 PAILLÉ, pour le lot n° 11 « produits de 5ème gamme », d'un montant maxi de 1.500.00 € HT,
- avec l'entreprise DS RESTAURATION SIRF – 85120 LA CHATAIGNERAIE, pour le lot n° 12 « produits surgelés », d'un montant maxi de 25.000.00 € HT ;
- avec l'entreprise GROUPE GMD LES DELICES DE L'OUEST – 17700 SURGERES, pour le lot n° 13 « produits laitiers (B.O.F.) », d'un montant maxi de 19.000.00 € HT,
- avec l'entreprise SODISUR LECLERC – 17700 SURGERES, pour le lot n° 14 « pains et viennoiseries », d'un montant maxi de 9.000.00 € HT.
- Que la durée du présent accord cadre est de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

1.4.1 Autres types de contrats

DM n° 2018-161 : signature d'un contrat de dégraissage de la hotte – cuisine du Castel Park avec l'entreprise PROTECHLAV – 17100 LES GONDS, pour une intervention annuelle évaluée à 199 € HT, pour une durée de 3 ans.

DM n° 2018-168 : signature d'un contrat d'entretien du bac dégraisseur de la cuisine centrale avec l'entreprise SARL BERNAUD Jean-Claude - 17470 ST MANDE SUR BREDOIRE, pour un montant de 766,68 € H.T. pour la 1^{ère} année ; une augmentation de 2 % sera appliquée tous les ans à la date anniversaire.

DM n° 2018-169 : signature d'un contrat pour la correction des menus scolaires avec Sandra BEAUCHARD – Diététicienne – 17430 TONNAY-CHARENTE pour un montant de 703 € net, soit 9,50 € par semaine, pour 2 ans.

2. Urbanisme

2.3.2. : Droit de préemption urbain

DM n° 2018-162 : Renonciation au droit de préemption urbain :

- La Ville de Surgères renonce à exercer son droit de préemption urbain pour les immeubles détaillés ci-dessous :

Date de dépôt	Demandeur	Propriétaire du bien	Adresse du bien référence cadastrale et superficie	
28/11/2018	Me BORDE SURGÈRES	SCI VALYANN SURGERES	7 rue des promenades	AB n° 256 pour 1 a 52 ca
07/12/2018	Me BOIZUMAULT SURGÈRES	Consorts CLERGEAU ST GEORGES DE DIDONNE	18 rue des Justes	AN n° 708 pour 4 a 73 ca
10/12/2018	Me de BERTRAND PIBRAC ROCHEFORT	SCI VIRGULE BUSINESS BREUIL MAGNE	16 rue des Marronniers	ACn° 322 pour 7 a 93 ca

3. Domaines et patrimoine

3.3 Locations

3.3.2. Locations en qualité de preneur

DM ° 2018-164 : signature d'un contrat de location saisonnière pour un montant de 1 980 €, couvrant la période du 24 décembre 2018 au 15 janvier 2019 dans le cadre de la procédure de péril imminent.

7. Finances locales

7.3 Emprunt

7.3.1 Emprunt et renégociation d'emprunt

DM n° 2018-159 : emprunt à réaliser pour financer les travaux d'investissement réalisés en 2018 :

- De contracter, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres, un emprunt d'un montant de **550.000,00 €**, dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - **Score Gissler** : 1A
 - **Durée** : 15 ans
 - **Taux** : 1,44 %
 - **Echéances d'amortissement et d'intérêts** : périodicité trimestrielle
 - **Mode d'amortissement** : capital constant, échéances dégressives
 - **Calcul des intérêts** : sur la base de 360/360
 - **Mobilisation des fonds** : 10% des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de la signature du contrat et le solde dans les six mois suivants. Les sommes débloquées portent intérêts.
 - **Différé d'amortissement** : possibilité d'inclure un différé d'amortissement en capital d'une durée maximale de 12 mois
 - **Remboursement anticipé** : possibilité de remboursement anticipé, partiel ou total, sous réserve du paiement des indemnités financières actuarielles et de gestion
 - **Commission d'engagement** : 0,10 % du montant du contrat de prêt soit 550 €

7.5 Subventions

7.5.1 Sollicitées par les collectivités

DM n° 2018-156 : demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2019 – travaux de mise en accessibilité des rues des Toiliers et Raimond Péraud et de l'impasse Audry de Puyravault. Demande de subvention d'un montant de 47 190 €, représentant 40 % du montant total des travaux.

DM n° 2018-157 : demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2019 – mise aux normes accessibilité PMR de la Trésorerie, du local association 14 rue de la Garenne, des écoles Charles Perrault et Jean Jaurès et de la salle du Lavoir. Demande de subvention d'un montant de 14 868.05 €, représentant 40 % du montant global des travaux.

DM n° 2018-158 : demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2019 – travaux de sécurité : mise en place d'une bâche pour la défense incendie des Grandes Chaumes et renforcement du réseau de poteaux d'incendie sur le réseau d'eau potable afin d'assurer la défense incendie de Puybardou, du quartier Leclerc (RD 209), du quartier Pablo Neruda, du quartier Amiral Courbet, du lotissement La Blanchine. Demande de subvention d'un montant de 21 388.68 €, représentant 40 % du montant global des travaux.

8. Domaines de compétences par thèmes

8.1 Enseignement

8.1.5 Autres

DM n° 2018-163 : signature d'une convention avec la CdC Aunis Sud dans le cadre du PEL pour les TAP 2018 pour une subvention de 7 568 €.

8.6.1 Emploi – formation professionnelle

DM n° 2019-03 : signature d'une convention avec la S.FOR – TONNAY CHARENTE pour assurer une session de recyclage « Sauveteur Secouriste du Travail » le 4 décembre 2018, à raison de 50 € net.

DM n° 2019-04 : signature d'une convention avec la S.FOR – TONNAY CHARENTE pour assurer une session de recyclage « Sauveteur Secouriste du Travail » le 5 décembre 2018, à raison de 56,25 € net.

8.9.1 Culture

DM n° 2018-160 : signature d'une convention relative à l'occupation, gratuite, de la vitrine de l'OTSI par la Ville du 24 décembre 2018 au 07 janvier 2019.

DM n° 2019-01 : signature d'un contrat avec la poète Cécile Guivarch pour deux rencontres de poésie le 15 Mars 2019 à Surgères pour un montant de 426 € (plus les frais de déplacement ; repas du 15 Mars et une nuit d'hôtel).

DM n° 2019-02 : signature d'une convention de partenariat financier entre la Ville de Surgères et le Lycée du Pays d'Aunis pour une intervention de la poète Cécile Guivarch le 15 Mars 2019 à Surgères afin que le Lycée du Pays d'Aunis rembourse à la Ville de Surgères une intervention soit 257 € pour la venue de la poète le 15 Mars 2019 (l'après-midi).

9. Autres domaines de compétence

9.1 Autres domaines de compétences des communes

DM n° 2018-155 : signature d'un contrat de service BLES – contrôle de Légalité, Actes, Berger Levrault avec la société Berger Levrault, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, un contrat de service n° 21976 pour une durée de 3 ans, à savoir du 1^{er} aout 2018 au 31 juillet 2021 pour une redevance annuelle s'élevant à 225 € HT.

2019.01.02 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2018 : délibération adoptée à l'unanimité.

2019.02.01 – BUDGETS PRIMITIFS 2019 – PRINCIPAL ET ANNEXES : délibérations adoptées à l'unanimité (5 abstention). Budgets votés par chapitre.

Budget principal : budget équilibré en recettes et en dépenses :

- Section fonctionnement : 6 627 470 €
- Section investissement : 2 283 225 €

Marché couvert : budget équilibré en recettes et en dépenses :

- Section fonctionnement : 79 408 €
- Section investissement : 38 643 €

Lotissement « Le Pérot » : budget équilibré en recettes et en dépenses :

- Section fonctionnement : 504 990 €
- Section investissement : 422 290 €

Lotissement « Le Poitou 2 » : budget équilibré en recettes et en dépenses :

- Section fonctionnement : 40 010 €

- Section investissement : 40 000 €

Budget Assainissement : budget équilibré en recettes et en dépenses :

- Section exploitation : 272 800 €
- Section investissement : 292 650 €

Budget Camping de la Gères : budget équilibré en recettes et en dépenses :

- Section exploitation : 10 660 €
- Section investissement : 5 170 €

2019.02.02 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS INTEGRES DANS LE BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL : délibération adoptée à l'unanimité.

Pour l'année 2019, le montant des subventions allouées aux associations est de 203 302 €. Cette somme est répartie suivant le tableau ci-dessous. Une somme de 13 698 € a été inscrite sans être affectée à une ou des associations.

Libellés	Propositions 2019
Associations Sportives	
<i>Amicale Motocycliste de Surgères</i>	600,00
<i>Les Archers d'Hélène</i>	700,00
<i>Les Archers d'Hélène - Subv exceptionnelle championnat de France 3D</i>	
<i>Les Archers d'Hélène - Subv exceptionnelle</i>	
<i>Boxing Club Surgérien</i>	450,00
<i>Club Pongiste Surgérien</i>	400,00
<i>Canton Aunis Football Club (anciennement Entente Sportive)</i>	3 700,00
<i>Canton Aunis Football Club - Subv exceptionnelle</i>	
<i>Hobby Club Canin</i>	250,00
<i>Judo Club Surgérien</i>	800,00
<i>Karaté Club Surgérien</i>	600,00
<i>1000 Pattes</i>	50,00
<i>Pétanque Surgérienne</i>	100,00
<i>Rallye La Rochelle</i>	0,00
<i>S.C.S Athlétisme</i>	300,00
<i>S.C.S Basket Ball</i>	300,00
<i>S.C.S Hand Ball</i>	3 200,00
<i>S.C.S Natation</i>	0,00
<i>S.C.S Natation - Subv exceptionnelle 50 ans du club</i>	
<i>S.C.S Plongée</i>	500,00
<i>S.C.S Rugby (fourniture du fuel compris)</i>	16 500,00
<i>SCS Tennis</i>	1 500,00
<i>S.C.S Volley Ball</i>	50,00
<i>Sabots d'Hélène</i>	50,00
<i>Surgères Escrime</i>	700,00

<i>Union des Cyclos Surgériens</i>	100,00
<i>Aïkido</i>	100,00
<i>Club escalade Surgères</i>	300,00
<i>Eveil en marche 17</i>	0,00
<i>Aunis Sud Triathlon</i>	200,00
<i>Aunis Sud Triathlon - Subvention exceptionnelle</i>	
<i>Taekwondo Club de la Plaine d'Aunis</i>	100,00
<i>CSPAR (Patins à roulettes)</i>	200,00
TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES	31 750,00

Associations Jeunesse

<i>Centre de loisirs "Les jolis mômes"</i>	8 000,00
<i>Centre de loisirs "Les jolis mômes" - Subvention exceptionnelle</i>	
<i>Scouts de France</i>	400,00
TOTAL ASSOC JEUNESSE	8 400,00

Associations Culturelles

<i>Académie des cuivres</i>	4 000,00
<i>Art et Création</i>	1 500,00
<i>Chorale St Benoist</i>	300,00
<i>Chorale St Benoist - Orgue en Vogue</i>	750,00
<i>Echiquier Surgérien</i>	1 500,00
<i>Aunis Scrabble</i>	572,00
<i>Evidanse</i>	400,00
<i>Infiniment Danse - Subvention exceptionnelle</i>	
<i>S.S.N.H.S.</i>	500,00
<i>Surgères Histoire et Patrimoine</i>	150,00
<i>Compagnie "3 C Théâtre"</i>	2 000,00
<i>Chœur de l'Aunis</i>	300,00
<i>Symposium de sculpture (Co-Temporaire)</i>	2 000,00
<i>En Avant Première</i>	1 000,00
<i>En Avant Première - Subvention exceptionnelle</i>	1 500,00
<i>Surgères en Scène</i>	30 000,00
<i>Music Art Diffusion - Festival Sérénade</i>	10 000,00
<i>New Braza</i>	0,00
<i>Compagnie Théâtre Manuscrit</i>	150,00
TOTAL ASSOCIATIONS CULTURELLES	56 622,00

Associations Action Sociale

<i>Avenir Surgérien (Aînés ruraux)</i>	300,00
<i>A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural)</i>	8 000,00
<i>A.P.A.R.S.H.A. (Ass. Parents Amis Rep. Sourds Handicaps Assoc.)</i>	0,00

Alcool Assistance - Croix d' Or	180,00
Donneurs de Sang Bénévoles + gratuité salle	150,00
Surgères Accueil	400,00
Prendre un ancien par la main	0,00
Handicap Solidarité Rurale	250,00
Association Tiers Monde Surgères	150,00
Centre d'Animation et de Citoyenneté (voyage)	0,00
OFAS	53 000,00
TOTAL ASSOC ACTION SOCIALE	62 430,00
Associations Patriotiques	
Associations Patriotiques	200,00
F.N.A.C.A.	150,00
Médailleurs militaires	150,00
TOTAL ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	500,00
Associations Diverses Locales	
A.C.C.A. (Ass Comm Chasse Agréée)	800,00
Amicale Corps Sapeurs Pompiers	625,00
Radio Surgères dite Hélène FM	2 250,00
Comité de jumelage	1 500,00
Compagnons du Tour de France	350,00
Association des Amateurs de l'Amiga en Aunis (4A)	150,00
C.O.S. Subvention de fonctionnement	28 000,00
TOTAL ASSOC. DIVERSES LOCALES	33 675,00

Action éducative	
Collège - Divers voyages*	1 000,00
Ass sportive Collège H. de Fonsèque	100,00
Ass sportive du L.P.	300,00
Coopérative Scolaire de l'Ecole Perrault	1 000,00
Coopérative Scolaire de l'Ecole Ronsard	1 000,00
Coopérative Scolaire de l'Ecole Jules Ferry	1 000,00
Subvention exceptionnelle	1 000,00
Coopérative Scolaire de l'Ecole Jean Jaurès	1 000,00
Subvention exceptionnelle	1 000,00
Collège Jeanne d'Arc	0,00
Ecole Jeanne d'Arc	800,00
ALESA Enilia Ensmic (ass des lycéens, étudiant stagiaires et apprentis)	300,00
ENILIA (Projets d'Initiative et de Communication : PIC)	400,00
Prévention Routière	0,00
Chambre des Métiers de Charente-Maritime	984,00

Chambre des Métiers des Deux-Sèvres	0,00
CCI de la Charente	0,00
MFR St Denis du Pin	41,00
MFR des Charentes (Richemont)	0,00
TOTAL ACTION EDUCATIVE	9 925,00

* Sous réserve de réalisation du voyage

2019.03.01 – AMENAGEMENT DE LA RUE BARABIN – CONVENTION PASSEE AVEC LE SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COMMUNES DE LA CHARENTE-MARITIME : délibération adoptée à l'unanimité.

2019.03.02 : MISSION DE GEOLOCALISATION ET DE GEOREFERENCMENT DES RESEAUX SOUTERRAIN DE LA RUE BARABIN - CONVENTION PASSEE AVEC LE SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COMMUNES DE LA CHARENTE-MARITIME : délibération adoptée à l'unanimité.

2019.03.03 – ETUDE DE JALONNEMENT SECONDAIRE DANS L'HYPER-CENTRE DE LA VILLE – CONVENTION PASSEE AVEC LE SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COMMUNES DE LA CHARENTE-MARITIME : délibération adoptée à l'unanimité.

2019.05.01 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS : délibération adoptée à l'unanimité.

Le Conseil municipal a décidé :

- de supprimer un emploi d'attaché principal laissé vacant par un agent ayant fait valoir ses droits à retraite,
- de supprimer un emploi d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe laissé vacant par un agent ayant fait valoir ses droits à retraite,
- de supprimer un emploi d'agent de maîtrise territorial principal laissé vacant par un agent ayant fait valoir ses droits à retraite,
- de supprimer un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe laissé vacant par un agent ayant fait valoir ses droits à retraite,
- de supprimer un emploi d'adjoint technique de 2^e classe à 22.75/35^e, laissé vacant par un agent ayant fait valoir ses droits à retraite,
- de supprimer un emploi d'adjoint technique de 2^e classe à 27/35^e, laissé vacant par un agent ayant fait valoir ses droits à retraite,
- de supprimer un emploi d'adjoint technique de 2^e classe à temps complet, laissé vacant par un agent ayant connu un reclassement dans la filière administrative,
- de supprimer deux postes d'emploi aidés contractuels non pourvus.

2019.09.01 – INSTALLATION CLASSEE POUR L'ENVIRONNEMENT – PROJET DE CREATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE FORGES – AVIS : délibération adoptée à l'unanimité (4 abstention).

Les élus ont donné un avis favorable pour l'implantation de 8 éoliennes sur le territoire de la commune de Forges.

Madame le Maire lève la séance du conseil municipal à 20h35.

Surgères, le 28 janvier 2019

Pour le maire et par délégation,

Le 1^{er} Adjoint

Pierre VIVIER

